

Règles de prise en charge 2020

AKTO - Règles de prise en charge | 27.02.2020



Accédez aux règles de prise en charge de votre branche



Activité du déchet



Autoroutes



Cafétarias



Commerces de gros



Commerces de
quincaillerie



Entretien textile



Enseignement
privé indépendant



Enseignement
privé non lucratif



Exploitations
forestières



Hôtels, cafés,
restaurants



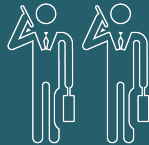
Manutention et
nettoyage aéroportuaire



Maisons étudiantes



Organisme de
formation



Portage salarial



Prévention Sécurité



Propreté et services
associés



Restauration
collective



Restauration
ferroviaire



Restauration
rapide



Services de l'eau et
assainissement



Transport et travail
aérien



Travail mécanique
du bois



Travail temporaire

Interprofession

www.akto.fr

AKTO
L'humain au cœur des services